

TARIF AU 01/07/2021

OFFRE	FIRST	PREMIUM
Taux de Gestion sur quittancement (Loyer chargé + taxes +TVA éventuelle) et sur tous encaissements	6%HT Soit 7,2% TTC	8%HT Soit 9,6% TTC (forfait automatiquement applicable aux meublés)
SUIVI COMPTABLE		
Gestion des encaissements et reversement de Loyers	INCLUS	INCLUS
Edition des quittances de loyer		
Régulations annuelles de charges		
Paiement des factures et des impôts		
Etablissement des comptes de fin de location		
Envoi des quittances de location par voie dématérialisée		
Paiement des charges de copropriété pour le compte du mandant		
Edition des charges annuelles pour la déclaration 2044 et 2044 spé	40€ HT soit 48€ TTC	
SUIVI ADMINISTRATIF		
Gestion des attestations d'assurances Locataires (relance simple et recommandés)	INCLUS	
Information propriétaire des départs locataires		
Délivrance congés locataires (vente, reprise...)		
Conseil et assistance auprès des tiers	Vacation	
Immeubles en monopropriété : gestion fiche de paie du personnel	Vacation	

Immeubles en monopropriété : visites régulières de l'immeuble	Vacation	INCLUS
Arrêté de gérance fermeture de gestion (par lot principal)	2 Vacances	
Forfait frais administratifs	8.33€ HT soit 10€ TTC / Trimestre	
Frais d'archivage	8,33€ HT soit 10€ TTC / an	
Retour d'archives mandat clos	50€ HT soit 60€ TTC	
AUTRES PRESTATIONS		
Déclaration de TVA	60 € HT/mois si déclaration mensuelle (soit 72 €TTC) 180€HT/trimestre si déclaration par trimestre (soit 216 € TTC) 150€HT/declaration si déclaration annuelle (soit 180€ TTC)	60 € HT/mois si déclaration mensuelle (soit 72 €TTC) 180€HT/trimestre si déclaration par trimestre (soit 216 € TTC) 150€HT/declaration si déclaration annuelle (soit 180€ TTC)
Gestion et suivi précontentieux	INCLUS	INCLUS
Constitution dossier pour Avocat/huissier		
Gestion et suivi dossier contentieux		
Modification, renouvellement ou avenant au bail à usage d'habitation	400 € TTC à charge du demandeur	400 € TTC à charge du demandeur
Modification, renouvellement ou avenant relative à un bail commercial ou un local professionnel	Frais réels (Avocat) + 50% HT des frais réels TTC à charge du preneur	Frais réels (Avocat) + 50% HT des frais réels TTC à charge du preneur
SUIVI TECHNIQUE		
Prévenir le propriétaire sur la nécessité de réaliser des travaux	INCLUS	
Préparer un rapport de gestion technique sur les besoins de travaux identifiés		
Visite préalable à l'état des lieux de sortie		

Suivi des travaux (avec ou sans architecte) en % du montant TTC des travaux	5% (avec un minimum d'une vacation)	INCLUS si Travaux < 3000€ TTC
Assister à la réalisation de travaux commandés par le mandant	Vacation(s)	
Etablissement de dossiers de subventions	Vacation(s)	
Contrôle de travaux suite à gratuité de loyers	Vacation(s)	
Gestion des sinistres assurés type dégâts des eaux, rdv d'expertise etc... (hors suivi des travaux)	Vacation(s)	
Représentation aux assemblées générales	Vacation(s) si disponible	Si disponible
A la charge du propriétaire:		
Vacation Heures ouvrables (à l'heure)	80€ HT soit 96€ TTC	N/A
Vacation hors heures ouvrables (après 18h, à l'heure)	100€ HT soit 120€ TTC	N/A
Traitement de chèque ou prélèvement impayé	Frais bancaires réels	Frais bancaires réels
Gestion des garanties locatives	INCLUS	INCLUS
Paiement des primes d'assurances GLI pour le compte du mandant		
Gestion des indemnisations GLI		
Déclaration et suivi des sinistres GLI		

LOCATION	Honoraires TTC Part Bailleur	Honoraires TTC Part Locataire
Pour les logements soumis à la loi de 1989 et ALUR y compris les logements meublés et annexes		
Honoraires d'entremise et de négociation en vue de la location	1 mois de loyer charges comprises y compris barème ALUR	Non Applicable
Honoraires d'organisation de visites, constitution du dossier candidat, rédaction du bail (Honoraires soumis à réglementation du décret 2014-890 du 1/8/2014, tarif en € par M ² de surface habitable)	12€ en Zone Très Tendue 10€ en zone Tendue 8€ en zone non Tendue (barème ALUR)	12€ en Zone Très Tendue 10€ en zone Tendue 8€ en zone non Tendue (barème ALUR)
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3€ (barème ALUR)	3€ (barème ALUR)

d'entrée (Honoraires soumis à réglementation du décret 2014-890 du 1/8/2014, tarif en € par M ² de surface habitable)		
Forfait de rédaction de bail	250.00 € HT soit 300.00 € TTC	4€ TTC/m ² zone très tendue 3.33 € TTC/ m ² zone tendue 2.66€TTC/m ² zone non tendue
Etat des lieux de sortie	Frais Réels par prestataire	Non applicable
Pour les baux hors loi 89 et ALUR (droit commun et baux commerciaux)		
Honoraires de location de locaux d'habitation baux de droit commun (hors loi de 1989)	1 mois de loyer chargé TTC	12% du loyer annuel chargé HT + TVA au taux en vigueur
Rédaction de bail de locaux d'habitation baux de droit commun (hors loi de 1989)	Gratuit	1200 € HT
Etat des lieux de sortie des baux d'habitation de droit commun	0 €	Frais reels prestaire ou huissier de justice + 250 € HT honoraires LR GESTION
Honoraires de location de locaux commerciaux et locaux professionnels	Gratuit	30% HT du loyer annuel charges comprises + TVA au taux en vigueur
Rédaction de bail locaux commerciaux et locaux professionnels	Gratuit	Frais réels (Avocat) + 50% HT des frais réels TTC à charge du preneur
Forfait location box ou parking	150€ TTC	150€TTC
Etat des lieux de sortie des baux commerciaux et locaux professionnels	Selon convention	Selon convention

VENTE	Honoraires TTC A la charge du Vendeur
Maison ou Appartement (sur le prix de vente initial)	6% avec minimum de 8000 € TTC
Parking ou Box	10 % TTC sur le prix de vente initial